



MOSELLE FIBRE

Objet : Rapport annuel d'exploitation du réseau FttH des 2 Sarres au titre de l'année 2020

COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-209

Le 20 décembre 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaients présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Norbert MARCK, M. Zénon MIZIULA, M. Alain PIERROT, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Bernard SIMON, M. Pierre TACCONI, Mme Magaly TONIN, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaients présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Michel ROUCHON, Mme Brigitte TORLOTING.

Etaients Absents/Excusés : M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Franck KLEIN, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. David SUCK, M. Thierry UJMA, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1425-1, L. 5721-1 et L. 1411-3 ;

VU le transfert de compétence de la part de la Communauté de Communes de SARREBOURG MOSELLE SUD acté par délibération Comité Syndical du 14 février 2020 amenant le transfert du réseau FttH des 2 Sarres.

VU le rapport n° CSR 2021-209 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 20 décembre 2021.

CONSIDERANT le rapport annuel fournis par le Délégué COVAGE 2 SARRES au titre de l'année 2020.

CONSIDERANT d'un avis avec réserves de la part de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 13 décembre 2021.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** du rapport d'exploitation du réseau FttH des 2 SARRES au titre de l'année 2020,

- **ARTICLE 2 : PRONONCE** des réserves sur la gestion du Service Public par le Délégué COVAGE 2 SARRES concernant l'absence d'éléments fournis par le délégué COVAGE 2 SARRES. En effet, plusieurs documents ont été demandés dans le cadre de la vérification des affirmations contenues dans ce rapport, en termes de maintenance, de réalisation des travaux de maintenance corrective et préventive, de réalisation des raccordements, ou de commercialisation du réseau.

- **ARTICLE 3 : PRONONCE** une réserve globale sur la gestion du Service Public par le Délégué COVAGE 2 SARRES.

- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 20

Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

Patrick RISSER

Accusé de réception en préfecture
057-200052058-20211220-2021-209-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021